



Calvinet

Commune de Puycapel

Département du Cantal

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité



Mourjou

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Règlementation temporaire de la circulation Sur la VC n°1- Rue du Pélou à Mourjou

Le Maire de la commune de PUYCAPEL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de l'entreprise QUERCY ENTREPRISE

Considérant qu'à l'occasion des travaux d'assainissement réalisés par l'entreprise précitée des encombrements ou accidents pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'y étaient pas réglementés ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : En raison de l'empiètement temporaire de la chaussée par les véhicules de l'entreprise QUERCY ENTREPRISE, afin de réaliser les travaux d'assainissement sur la voie communale n°1, Rue du Pélou à Mourjou, la circulation sera réglementée comme suit, pendant la durée des travaux **du lundi 12 mai 2025 jusqu'au vendredi 13 juin 2025 :**

-La chaussée sera rétrécie.

-La signalisation sera, si cela s'avère nécessaire, gérée par un alternat manuel ou automatique.

ARTICLE 2 : La signalisation appropriée sera mise en place par la société QUERCY ENTREPRISE.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire de Puycapel et le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Puycapel sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Puycapel, le 06 mai 2025

François DANEMANS

Maire,

